



Mrs: J. Masson, A. Valentin, P. Rolland, R. Lazrak, J. Thomas, CF. Dupau et P. Citaire.

Mmes: A. Raposo-Monteiro, A. Prêteux et A. Laumonier-Mairesse

➤ Travaux

Les travaux progressent. Le planning, remis à jour, est respecté malgré le manque, jusqu'à présent, d'effectifs. A compter du 1^{er} mai, les effectifs ont été augmentés, les compagnons doivent travaillés le samedi lorsque le temps le permettra.

- L'**isolation** du bâtiment Gounod est très avancée.
- Le **flocage** des caves est terminé concernant les bâtiments : Rameau, Mozart, petit Debussy et Offenbach. La semaine prochaine (7 mai) commence le flocage des caves du bâtiment Lully.
- Les **toitures** des bâtiments petit Debussy et Mozart sont quasiment terminées. La toiture du bâtiment Offenbach et celle de la loge sont bien avancées. La société EtanchePro assure efficacement la rénovation des toitures de la résidence.
- Les **lucarnes** de toit sont installées sur les bâtiments petit Debussy et Mozart.
- L'**isolant** est mis sur certains **balcons** du bâtiment Gounod. Les balcons pleins sont terminés.
- Le montage des **échafaudages** du bâtiment Rameau a débuté le 24 avril et a été stoppé à la fin de la semaine par une erreur de livraison de matériel mais doit reprendre dès le 3 mai.
- Les **hublots** des caves ont été enlevés et non remis. Ils vont être remplacés par des hublots LED (40 Watts). A noter que toute l'électricité des caves a été remise aux normes.

➤ Vie de la résidence

Depuis quelques jours, le bâtiment Gounod subit des problèmes de pression de l'eau surtout à partir des 4^{èmes} étages. La société CIEC est intervenue rapidement sans résultat majeur. Avec l'appui du syndic, nous mettons tout en œuvre pour résoudre ce problème.

Le vendredi 27 avril, la société REISS a procédé, à notre demande, à un traitement phytosanitaire des airs gravillonnées, des allées et des parkings. Concernant le traitement des bacs à sable, la société interviendra vers la mi-mai, après la période des jours fériés, pour ne pas gêner l'accès des espaces de jeux aux enfants.

A noter que ce procédé (traitement phytosanitaire) sera interdit au 1^{er} janvier 2019. Le conseil syndical a demandé au syndic un devis concernant le désherbage des espaces verts de la résidence manuellement.

Le grillage (10 à 15 mètres) derrière la loge du gardien est endommagé. Nous avons demandé au syndic un devis pour le remplacer.

Au fur et à mesure de la progression des travaux, notamment la mise en place des échafaudages autour des bâtiments Rameau, Mozart et Offenbach, nous vous demandons d'être vigilants, de ne pas stationner près de ces bâtiments, d'utiliser les parkings extérieurs dédiés aux visiteurs.

Pour information, nous avons, par l'intermédiaire du syndic, fait une relance auprès du commissaire de police de Plaisir afin que les véhicules tampons soient enlevés. Nous vous rappelons que les numéros d'immatriculation de ces véhicules ont été transmis au commissariat.

Nous attirons encore votre attention sur l'occupation sauvage des **parkings numérotés : ces emplacements sont privés**. Ne vous garer pas n'importe où, respecter cette consigne cela évitera les clacksons à répétition notamment le soir.

De même nous attirons votre attention sur une recrudescence de bouteilles, canettes, papiers et autres objets jetés par terre. Nous demandons à l'ensemble des résidents (enfants et parents) de bien vouloir respecter la propreté de la résidence en déposant ces objets dans les nombreuses poubelles qui sont à votre disposition.

Concernant les bruits de voisinage, nous vous rappelons que les horaires de bruit de voisinage seuls ne suffisent pas à déterminer le caractère gênant d'un bruit. Il n'est pas admis d'écouter sa musique très fort, ou de crier en permanence au risque de gêner ses voisins **même dans la journée**. En dehors de la période entre 22 heures et 7 heures où le bruit est interdit, il faut donc rester vigilant et faire en sorte de ne pas ennuyer ses voisins. Le week-end est souvent l'occasion de se transformer en bricoleur. Nous vous rappelons les tranches horaires fixées par la commune pour vous permettre d'effectuer vos travaux :

- Le samedi => de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Le dimanche et jour férié => de 10h00 à 12h00.

Nous constatons de nouveau un laissé aller concernant les déjections canines ainsi que la présence importante de mégots. Nous demandons aux propriétaires de chiens de bien vouloir faire l'effort de ramasser les déjections de leurs « toutous » et aux lanceurs de mégots, d'éteindre ces derniers dans un cendrier.

➤ **Arrêt du chauffage le 7 mai après 232 jours de chauffe conformément au contrat.**

➤ **ASSEMBLEE GENERALE**

Notre Assemblée Générale est programmée le jeudi 17 mai à partir de 19h30. Pour information, nous n'avons pas la salle avant 19h30. Nous vous remercions à l'avance pour votre compréhension et comptons sur vous pour faciliter la distribution des documents de vote afin que la réunion se déroule dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, certains résidents se sont étonnés qu'aucune résolution ne soit consacrée au changement des portes d'appartement. Le changement des portes est privatif, il ne peut pas être voté en assemblée générale. Le conseil syndical a décidé de recenser après l'assemblée générale, les propriétaires intéressés par ce changement. Suivant le nombre de propriétaires concernés, nous ferons établir en liaison avec le syndic des devis. Cet acte étant privatif, chaque propriétaire devra financer sa porte. Plus le nombre de portes sera important plus nous seront en mesure de faire baisser les prix sans que cela nuise à la qualité.

*Pour le CS, le président
Jean Masson*